

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :
C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst :

« L'article 48 du ROI du Conseil communal stipule que « *La Commission se réunit en séance sur convocation envoyée à ses membres par courrier électronique au moins sept jours francs avant le jour de la séance.*

Les Conseillers ne faisant pas partie de la Commission sont avertis de sa tenue par un Courrier électronique distinct.

Il sera tenu au moins deux commissions ou une commission réunie avant chaque séance Du Conseil communal et chaque commission se réunira au moins une fois par an.

La convocation contient l'ordre du jour, qui doit être suffisamment clair. Les Conseillers Qui ne sont pas membres de la Commission sont informés, lors de l'envoi de l'ordre du Jour du Conseil, de la tenue de celle-ci et de son ordre du jour. »

Je vous remercie de m'indiquer combien de commissions ont été tenues par chacun des Échevins depuis le début de la législature. De même, les Conseillers non-membres sont-ils à chaque fois prévenus de la tenue de la Commission ?

Par ailleurs, mon collègue Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN a déjà interpellé à plusieurs reprises le Collège quant à sa volonté de laisser à un Conseiller la présidence du Conseil.

Bien qu'à de multiples reprises, Monsieur le Bourgmestre a botté en touche quant à cette question, le fait que nous ne sommes plus que 4 Communes en Région bruxelloise à ne pas avoir avancé sur cette question modifie-t-il la position du Collège ?

Je vous remercie pour vos réponses. »

Monsieur Le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :
De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van de volgende antwoord :

« Monsieur le Conseiller,

Voici l'énumération des chiffres que vous souhaitez obtenir concernant la tenue des Commissions du Conseil communal depuis le début de la nouvelle législature, en décembre 2018. Nous attirons votre attention sur le fait que les Sections réunies, bien qu'elles concernent l'ensemble des mandataires sont toujours présidée par un membre du Collège, personne qu'il faut donc créditer de la tenue d'une Commission, en plus de leur Commission individuelle. Pour votre parfaite information, sachez que deux Commissions et 1 Section réunie prévue en mars, en avril et en octobre 2020 ont dû être annulées pour les raisons que vous connaissez.

Habituellement tenues en présentiel, les Commissions ont lieu en visioconférence depuis le début de cette année, cela probablement jusqu'au retour à une situation sanitaire stable, comme pour les séances du Conseil communal, selon la méthode présentielle que nous appelons tous de nos vœux pour le confort technique des mandataires et la clarté des débats.

21/9/20	Cumps												1
5/10/20											X		1
19/10/20	Annulé												
17/11/20	AN+EI												1
15/12/20			X										1
16/12/20					X								1
TOTAL 20	4	1	2	1	1	1	1	1				3	14

	Réunions	Cumps	Drouart	Müller	Mirair	Rorex	Eilkdimi	Kamachi	Kestemont	Neuzy	Milquet	Wilmart	TOTAL
19/1/21										X			1
22/2/21	Cumps												1
22/3/21								X					1
23/3/21						X							1
24/3/21											X		1
21/4/21					X								1
xx/5/21													
Tot partie I	1				1	1		1		1	1		6

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute encore que Monsieur WILMART qui est entré en fonction bien plus tard n'a pas encore tenu de commission à ce stade mais cela va être rapidement corrigé. Il est vrai qu'en 2020, le règlement n'a pas été scrupuleusement respecté car le fonctionnement de la commune a été fortement impacté par les mesures organisationnelles, notamment pendant la première vague. Il n'y a pas de commission qui s'est formellement tenue avant ce Conseil-ci. Deux commissions étaient prévues mais ont

été annulées pour des motifs divers sur lesquels un mot d'explications a déjà pu être donné.

Les conseillers qui ne sont pas officiellement membres d'une commission sont informés de la tenue de ses travaux.

Depuis le mois d'avril le Collège envoie systématiquement le lien « TEAMS » à tout le monde.

En ce qui concerne la présidence du Conseil, le Bourgmestre-Président avait déjà répondu il y a un an au collègue G. VAN GOIDSENHOVEN que, si les droits des conseillers communaux n'étaient pas respectés dans le cadre de la gestion de la séance, il pourrait y avoir une discussion collective. Sauf erreur de sa part, le Bourgmestre-Président ne pense pas que cela ait déjà été le cas. Il veut rassurer C. DIEELIS que le Collège suit cette question avec attention et de manière permanente.

C. DIEELIS réplique qu'il ne doute pas, vu la rigueur du Bourgmestre-Président, que celui-ci sera attentif à tous ceux qui n'ont tenu qu'une seule commission et en feront deux fois plus l'année prochaine lorsque nous pourrons revenir en présentiel. Nous allons bientôt rentrer dans la 4^{ème} année de votre législature à partir de 2022. Ceux qui ont un peu de retard devront changer la donne.

Pour en revenir à sa deuxième question, il pense que les communes qui ont franchi le pas et dont le Bourgmestre n'est plus président du Conseil communal étaient des dictatures où les droits de l'opposition n'étaient pas garantis. Il peut poser la question à Bruxelles-ville ou à Uccle mais la vraie question n'est pas là. Attendra-t-on d'être les derniers pour franchir le pas ?